

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 février 2026

---

CADRE D'EMPLOIS DU PERSONNEL DE SANTÉ DES SDIS - (N° 1383)

Retiré

N° AS14

## AMENDEMENT

présenté par

M. Rancoule, M. Bentz, M. Bernhardt, Mme Dogor-Such, M. Dussausaye, M. Florquin,  
M. Frappé, M. Lioret, Mme Loir, M. Ménagé, M. Muller, M. Emmanuel Taché, Mme Ranc et  
Mme Mélin

-----

### ARTICLE 3

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« Ces professionnels exercent au sein de la sous-direction santé sous l'autorité du médecin-chef,  
sous-directeur santé. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.